

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du vendredi 20 janvier 2023

Présentes mesdames :

Marine CADIOT, Fabienne DIGNIEL, Angélique GRANDJEAN, Bernadette MATTIUSSI

Présents messieurs :

Patrick CORNEFERT, Christian KAUFFMAN , Daniel MARCHAND, Denis PARMENTIER, Vincent STOLL, Franck USSEL

Absent excusé monsieur :

Christophe GOEURY donne pouvoir à madame Bernadette MATTIUSSI

Secrétaire de séance : madame Marine CADIOT

Ouverture de séance : 20h30

Ordre du jour :

Délibération n°001/2023 – Création régie d’avance

Délibération n°002/2023 – Rémunération agent recenseur

Délibération n°003/2023 – Projet méthanisation à Ludres (annulée)

Délibération n°004/2023 – Attribution terrains communaux (suspendue)

Délibération n°004/2023 – Attribution terrains communaux (transmise en préfecture)

Délibération n°005/2023 – Convention MMD 54

Délibération n°006/2023 – Demande de subvention DETR 2023

Questions diverses :

✓ Délibération n°001/2023 – Création régie d’avance

Vu le décret n°2012-1246 du 07/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ; il est institué une régie d’avance auprès de la commune de Vaudeville. La régie fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre, la régie paye les dépenses au compte 6232 si personnes extérieures au service. Au compte 647 si personnel communal.

Après avoir entendu l’exposé de M. le maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal vote comme suit la création de la régie d’avance.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11 : (Vote à l’unanimité)

✓ **Délibération n°002/2023 – Rémunération agent recenseur**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le montant de la rémunération de l'agent recenseur mandaté pour le recensement de la population de la commune à 450€.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11 (Vote à l'unanimité)

✓ **Délibération n°003/2023 – Projet méthanisation à Ludres (annulée)**

La consultation publique sur la demande présentée par la société CVBE E31 en vue d'exploiter une unité de méthanisation et d'épandre du digestat sur les terres de la CC du Pays du Saintois fait l'objet d'une demande de prolongation d'étude par les maires de la Communauté de Communes. Le projet nécessite des clarifications concernant notamment :

- La circulation des engins de fort tonnage qu'engendrerait un tel projet pour l'épandage du digestat et les dommages possibles sur nos routes départementales et communales, les chemins d'exploitations et les chemins ruraux (Vaudeville faisant parti du plan d'épandage).
- Cette circulation d'engins suscite également des craintes quant à l'engorgement de l'A33 et de l'A330 au regard du nombre de véhicules pressenti.
- La composition du digestat du fait d'une non communication des industries alimentaires partenaire de ce projet.
- Certaines imprécisions concernant les tonnages prévisionnels.

Un courrier porté par monsieur le Président de la CC du Saintois et contre signé par les maires a été adressé à monsieur le Préfet.

✓ **Délibération n°004/2023 – Attribution terrains communaux**

Les terrains agricoles communaux, parcelles ZI n°17, ZI n°54, ZD n°33, ZD n°34 et ZK n°3, restitués à la commune suite à une cessation d'activité pour départ à la retraite, ont fait l'objet d'une attribution aux exploitants qui en ont fait la demande en fonction des rangs de priorité fixés dans le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles Grand Est, conformément aux directives en lien avec les droits à exploiter (Jeunes Agriculteurs, date des dépôts de dossier à la Direction Départementales des Territoires).

GAEC des Rouges Terres (demande recevable, retour dossier droit à exploiter accordé par la DDT)

GAEC le PAMERUT (demande non recevable, hors statut ouvrant droit)

GAEC MAMARO (demande acceptable, mais déposée hors période préfectorale, pas de retour de la DDT à ce jour)

Après en avoir délibéré le conseil décide de soumettre au vote à bulletin secret les propositions suivantes :

Proposition A : L'ensemble des parcelles est attribué au GAEC des Rouges Terres

Proposition B : GAEC des Rouges Terres parcelles ZI n°17 -ZI n°54 - ZD n° 33 - ZK n° 3
GAEC MAMARO parcelles ZD 34

Proposition A = 2 voix Proposition B = 8 voix

Monsieur Daniel MARCHAND 1^{er} Adjoint, fait le choix de quitter l'assemblée lors des échanges et de ne pas prendre part au vote.

Terrains communaux (suite)

Le 24 janvier 2023, à la demande d'un tiers extérieur au conseil municipal, au bénéfice du GAEC MAMARO, estimant que le vote de la délibération n° 004/2023 semblait orienté et les membres du conseil municipal dirigés :

les membres du conseil municipal, faisant preuve d'écoute et de mansuétude, acceptent avec bienveillance de réviser leur position en provoquant une seconde réunion du conseil, afin de soumettre aux votes les propositions suivantes :

- A L'ensemble des parcelles est attribué au GAEC des Rouges Terres
- B L'ensemble des parcelles est attribué au GAEC MAMARO
- C GAEC des Rouges Terres : Parcelles ZI n°17- ZI n°54 - ZD n°33 - ZK n°3
GAEC MAMARO : Parcelles ZD 34
- D GAEC des Rouges Terres : 50% des Parcelles / GAEC MAMARO : 50% des Parcelles

La date du 29/01/2023 à 11h00 est arrêtée pour convoquer un nouveau conseil.

Présentes mesdames :

Marine CADIOT, Angélique GRANDJEAN, Bernadette MATTIUSI

Présents messieurs :

Patrick CORNEFERT, Christian KAUFFMAN, Daniel MARCHAND, Denis PARMENTIER, Vincent STOLL, Franck USSEL

Absent excusé monsieur :

Christophe GOEURY, donne pouvoir à madame Bernadette MATTIUSI

Absente excusée madame :

Fabienne DIGNIEL, donne pouvoir à monsieur Patrick CORNEFERT

Secrétaire de séance : madame Marine CADIOT

Un tour de table est opéré avant de procéder au vote, à l'unanimité, les membres du conseil décident de ne pas retenir la proposition C, celle-ci déséquilibrant l'équité de l'ensemble des trois autres propositions.

Vote à bulletin secret

Proposition A = 7 voix

Proposition B = 0 voix

~~Proposition C~~

Proposition D = 4 voix

✓ **Délibération n°005/2023 – Convention MMD 54**

Le conseil municipal décide de mettre à signature l'accord cadre de fournitures courantes et services avec le département de Meurthe et Moselle (MMD54 et Génie de l'eau) pour assurer les actions et interventions avec la gestion des analyses des effluents de la station des eaux usées

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11 (Vote à l'unanimité)

✓ **Délibération n°006/2023 – Demande de subvention DETR 2023**

Dans le cadre du projet de travaux de voirie communale : sécurité routière, mobilité douce, stabilisation de chaussée au niveau des accotements en entrée d'agglomération route de Lebeuville, pour un montant de 100 000€, le conseil municipal sollicite l'octroi d'une subvention auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2023.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11 (Vote à l'unanimité)

✓ **Travaux de voirie**

Les travaux d'aménagement (chemin piétonnier, accès habitations et créations de places de stationnement) route de Xirocourt seront effectués au printemps 2023 pour un montant de 15 000€.

Des entreprises de TP ont été mandatées pour faire des propositions techniques et établir les devis dans le cadre des travaux qui seront effectués sur la route communale du carrefour de la croisette à l'entrée de la commune, rue de Lebeuville, ainsi que la réfection de chaussée sur les portions de la route communale reliant le carrefour de la croisette à la commune de Lebeuville (secteur avant le chemin d'accès à l'antenne de téléphonie).

Les conditionnements d'enrobé à froid sont arrivés en mairie. Un chantier est programmé dès les premiers jours de printemps (condition climatique indispensable pour une tenue efficace du produit) afin de reboucher les nids-de-poule sur la traversée du village.

Au même titre que le chantier réalisé précédemment par des membres du conseil et des administrés volontaires, une opération plus conséquente sera réalisée en parallèle des travaux de voirie prévus cet été route de Lebeuville.

✓ **Eclairage public**

En date du 07/11/2022, le conseil municipal a acté l'extinction de l'éclairage public de 23h00 à 6h00. À ce jour, la lecture comparative des factures d'éclairage reçues en mairie avant et après modification fait apparaître une économie budgétaire de 100€ mensuel.

✓ **Eglise**

Après lecture de la proposition du contrat de maintenance des équipements campanaires, le conseil décide de renouveler, pour une période de 3 ans pour un montant annuel de 206€ HT, avec l'entreprise François CHRETIEN de Fléville-devant-Nancy. Le contrat comprend l'entretien des cloches, du moteur de sonnerie électrique, des horloges et la visite annuelle ainsi que toutes visites de dépannage en cours d'année.

✓ **Arrêt de bus**

Un abri de bus à destination des usagers des transports scolaires et des usagers du réseau Fluo grand EST a été installé à l'emplacement du nouvel arrêt mairie. La réalisation de l'abri fait partie d'un projet école réalisé avec le concours des élèves de bac professionnel de la filière des métiers du bois dans le cadre d'une convention établie entre le lycée Emmanuel HERE de LAXOU et la commune. Le bois provient de la scierie de Xirocourt. Coût de l'opération 762€ TTC.

Un atelier participatif sera proposé au printemps pour appliquer les produits d'entretien et de protection sur les ouvrages en place (mairie et place du Guéoir).

✓ **Fêtes de fin d'année**

Le 08 janvier 2023, nous nous sommes retrouvés à la salle polyvalente autour du verre de l'amitié et nous avons partagé la galette des rois. Les plus petits sont venus chercher les cadeaux que le Père Noël avait déposés à leur attention. Le conseil municipal tient à remercier chaleureusement les participants et les nouveaux habitants du village qui ont participé à cette après-midi et adresse un message de bienvenue aux derniers nés mais aussi à ceux à venir très prochainement.

Une réunion organisée par le comité des fêtes de Vaudigny rassemblant les maires des communes d'Affracourt, Bralleville, Jevoncourt, Vaudeville, Vaudigny et Xirocourt s'est tenue à la mairie de Xirocourt pour préparer le repas rassemblant les aînés.

Traditionnellement, ce moment de retrouvailles avait lieu courant janvier/février. Suite à deux années bousculées par la crise sanitaire liée à la covid19 et à ses variants, l'édition 2022 a eu lieu en plein air au printemps. Ce rendez-vous a reçu un très bon accueil de la part des participants et a été plébiscité pour une redite.

En 2023, la date du 14 mai a été retenue, le menu a été validé et l'évènement aura lieu à la salle polyvalente de Bralleville. Pour le bonheur de toutes et tous, si le soleil s'invite, il est prévu que le repas se tienne en extérieur sous chapiteau.

Levée de séance 23h00